

ASSEMBLÉE NATIONALE13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1800

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 77, substituer aux mots :

« . Il est défini »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (harmonisation avec l'alinéa 26).